# Le dispositif "Ecole et Cinéma" en Deux-Sèvres

publié le 24/09/2015 - mis à jour le 30/06/2025

*Descriptif :*

Présentation du dispositif départemental "École et Cinéma" dans les Deux-Sèvres, année scolaire 2024/2025.

*Sommaire :*

- Pilotage et coordination du projet en Deux-Sèvres
- Coordination pédagogique
- Les objectifs
- Les caractéristiques du dispositif
- Accompagnement du dispositif

## Pilotage et coordination du projet en Deux-Sèvres

- **Mme Véronique Dupin**
  Inspectrice de l'Éducation nationale, adjointe à Monsieur le directeur académique.

## Coordination pédagogique

- **Mme Crystèle Ferjou**
  CPD arts plastiques - Coordinatrice départementale à l'action culturelle

## Les objectifs

- Le dispositif national école et cinéma s'adresse aux classes des cycles 2 et 3.
  Il a pour but de former l'enfant spectateur.trice par la découverte active de l'art cinématographique. Il permet de lier le cinéma à l'école avec plusieurs objectifs :
  ▸ **Éveiller la curiosité** et l'intérêt des enfants pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine, visionnées en salle.
  ▸ Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une **éducation du regard**.
  ▸ Permettre à un plus grand nombre d'élèves d'accéder à une culture cinématographique et de commencer à **construire un parcours de spectateur**.
  ▸ **Articuler culture et savoirs fondamentaux** à partir des films rencontrés.

## Les caractéristiques du dispositif

- **Le Cahier des charges** d'École et Cinéma précise les objectifs et les clauses du dispositif national.
  cahier_des_charges_du_dispositif_ecole_et_cinema (PDF de 467.9 ko)

- L'initiation à une culture cinématographique passe par la **fréquentation de salles de cinéma**.

- **Les enseignant.e.s et les écoles participant à ce dispositif sont volontaires.**

- Chaque classe du CP au CM2 participante s'engage à **voir au moins trois films dans l'année scolaire**.
  **Cette condition est impérative pour revendiquer sa participation à l'opération.**

- **Les documents** édités et mis en ligne par l'association ***l'Archipel des Lucioles*** (coordonnatrice nationale) à l'attention de chaque élève (Mon cahier cinéma) ainsi que les ressources destinées aux enseignant.e.s sur la plateforme NANOUK doivent permettre un travail pédagogique autour des films vus lors de la sortie au cinéma.
- Les classes assistent à la projection durant le temps scolaire dans les salles de cinéma : **prix de la séance 3,00 euros par enfant**.
- Le principe de gratuité est acquis pour les enseignant.e.s et les accompagnateur.trice.s.
- Le transport est organisé par les écoles selon les modalités habituelles de sortie scolaire.

## Accompagnement du dispositif

**La coordinatrice Éducation nationale**, école et cinéma et liaison école-collège au cinéma : **Crystèle Ferjou**.
Accompagnement dans la mise en œuvre du projet et valorisation des ressources pédagogiques.
Contact : DSDEN79, crystele.ferjou@ac-poitiers.fr, 05 17 84 02 74

**Le coordinateur cinéma** : **Marc Lanel**. Il est le référent départemental des exploitant.e.s de salle partenaires de l'opération. Il est chargé notamment de la circulation des copies, de l'organisation des séances de projection "enseignants" et de visionnement "élèves".
Vous pouvez le joindre au Moulin du Roc à Niort au 05 49 77 32 53, adresse mail : m.lanel@lemoulinduroc.fr **pour des questions concernant le planning des projections ou pour un changement d'effectif.**

**Académie de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.